



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240408-2024AVRDEL14-DE



Date de la convocation : 2 avril 2024
Séance du Conseil Municipal : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 7 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 7) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD (à partir de la délibération 6) - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 32 et 33) - Lilian BOSSARD - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Luc SOULARD
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU jusqu'à la délibération 5
Marietta BOONEFAES donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 7, 32 et 33
Nombre de conseillers présents : 26
25 aux délibérations 1 à 5, 7 et 32 à 33
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 7, 32 et 33

Secrétaire de séance : Steven BARTHELEMY

14- CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS AUX COMMUNES DE SAINT-MARS-LA-RÉORTHE, MOUCHAMPS ET BEAUREPAIRE

Depuis 2022, la Commune des Herbiers permet aux communes membres de la Communauté de communes du Pays des Herbiers de bénéficier de l'expertise de ses agents, dans le cadre de mises à disposition individuelles.

Il est proposé de conclure 3 nouvelles conventions ayant pour objet :

- la mise à disposition du Directeur Général Adjoint Aménagement et Services techniques au profit de la commune de Saint-Mars-la-Réorthe pour la construction d'une maison d'assistants maternels,
- la mise à disposition du Directeur Général Adjoint Aménagement et Services techniques au profit de la commune de Mouchamps pour la réhabilitation des vestiaires du centre technique municipal d'une part ; et, d'autre part, la réhabilitation des logements de l'école,
- la mise à disposition du Directeur des Espaces publics au profit de la commune de Beaurepaire pour la mise en œuvre du programme de voirie 2024-2025.

Ces conventions définissent :

- la nature des activités exercées par les agents ;
- les conditions d'emploi ;
- les modalités de contrôle et de l'évaluation des activités ;
- les modalités de remboursement de la rémunération.

Les quotités de travail sont évaluées comme suit :

ACTIVITÉS EXERCÉES	QUOTITÉ	REMBOURSEMENT ESTIMÉ
Mise à disposition de Saint-Mars-la-Réorthe		
Réalisation du programme et consultation du maître d'œuvre pour la construction d'une maison d'assistants maternels	1 journée	385,19 € par jour incluant la rémunération chargée et 15% de frais généraux Soit 385,19 €
Mise à disposition de Mouchamps		
Réalisation du programme et consultation du maître d'œuvre pour la réhabilitation des vestiaires du centre technique municipal	1 journée	385,19 € par jour incluant la rémunération chargée et 15% de frais généraux Soit 385,19 €
Réalisation du programme et consultation du maître d'œuvre pour la réhabilitation des logements de l'école	1 journée	385,19 € par jour incluant la rémunération chargée et 15% de frais généraux Soit 385,19 €
Mise à disposition de Beaurepaire		
Maitrise d'œuvre du programme voirie 2024-2025	5,5 journées	385,19 € par jour incluant la rémunération chargée et 15% de frais généraux Soit 2 118,54 €

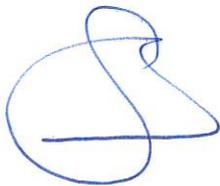
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.512-12 à L.512-15,
 Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
 Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 14 mars 2024,
 Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du 27 mars 2024,
 Vu le rapport de Magali LOISEAU,

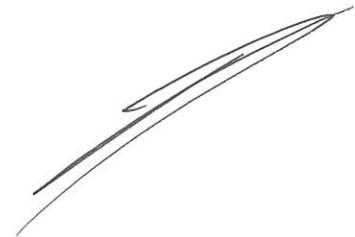
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la mise à disposition du Directeur Général Adjoint Aménagement et Services techniques au profit de la commune de Saint-Mars-la-Réorthe pour la construction d'une maison d'assistants maternels dans les conditions précitées, et autorise la signature de la convention afférente,
- approuve la mise à disposition du Directeur Général Adjoint Aménagement et Services techniques au profit de la commune de Mouchamps pour la réhabilitation des vestiaires du centre technique municipal d'une part ; et, d'autre part, la réhabilitation des logements de l'école dans les conditions précitées, et autorise la signature de la convention afférente,
- approuve la mise à disposition du Directeur des Espaces publics au profit de la commune de Beaupaire pour la mise en œuvre du programme de voirie 2024-2025 dans les conditions précitées, et autorise la signature de la convention afférente.

Steven BARTHELEMY
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2024
Publié électroniquement le : 12 AVR. 2024
Notifié le :